

- VU *les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,*
- VU *le règlement 1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis,*
- VU *le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-9, L1511-1 et suivants, L4221-1 et suivants,*
- VU *le code de l'environnement et notamment les articles L222-1 et suivants,*
- VU *la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 188,*
- VU *la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission Permanente,*
- VU *la délibération du Conseil Régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la feuille de route régionale sur la transition énergétique 2017-2021,*
- VU *la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 approuvant le Budget Primitif et la poursuite de la feuille de route régionale sur la transition énergétique 2017-2021,*
- VU *la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2018 approuvant le Budget Primitif,*
- VU *la délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019 approuvant le présent appel à manifestation d'intérêt.*

1. Contexte

En Pays de la Loire, les déplacements se caractérisent par une forte utilisation de l'automobile. Si en milieu urbain, l'offre de transports collectifs permet de ramener la part de la voiture sous le seuil de 60 % des déplacements, dans les espaces ruraux et péri-urbains elle dépasse 75 % des déplacements. Les mobilités durables constituent des alternatives importantes à l'émission de gaz à effet de serre par les transports. Elles favorisent la qualité de l'air en région et stimulent les productions locales d'énergies renouvelables (méthanisation, photovoltaïque, éolien).

A l'occasion de la Semaine de la mobilité durable, la Région des Pays de la Loire organisera du 16 au 22 septembre 2019, la seconde édition du Pays de la Loire Energie Tour. Cet événement grand public a pour objectif de favoriser le changement de pratiques pour passer aux motorisations alternatives par un programme de manifestations locales organisées dans les 5 départements ligériens. Cette semaine de manifestations se conclura par un colloque sur les mobilités durables à destination des acteurs régionaux de la transition énergétique.

2. Objet de l'appel à manifestation

La Région souhaite rattacher au « Pays de la Loire Energie Tour 2019 » un certain nombre de manifestations locales autour des motorisations alternatives, qui ponctueront toute la semaine. Afin de toucher l'ensemble des 5 départements ligériens, la Région souhaite au moins une manifestation dans chacun d'entre eux.

3. Manifestations retenues

Les manifestations devront remplir les conditions suivantes :

- Faire la promotion des motorisations électriques, gaz et hydrogène ;
- Faire découvrir les solutions et infrastructures existantes sur le territoire ligérien ;
- Etre à destination du grand public et avoir une portée pédagogique.

La présentation d'innovation en matière de mobilité sera un plus

Ces manifestations pourront être : des ateliers, salons, démonstrations, essais de véhicules, challenges, ...

Les manifestations portées par des structures publiques et/ou des associations pourront bénéficier d'une subvention de fonctionnement, en fonction des coûts afférents à l'organisation et de la typologie de manifestation. Le montant de la subvention sera plafonné à 2 000€ par manifestation.

Toute autre manifestation organisée par un opérateur privé (concessionnaires automobiles notamment) faisant la promotion des motorisations alternatives, pourra par ailleurs être recensée dans le cadre du « Pays de la Loire Energie Tour » et bénéficier ainsi du plan de communication et de la visibilité régionale.

4. Modalités de réponse

Les partenaires souhaitant organiser une manifestation labellisée devront remplir le formulaire en ligne, décrivant leur projet de manifestation **avant le 5 avril 2019**.

5. Communication autour des manifestations

Afin de donner une visibilité aux événements auprès du grand public, la Région des Pays de la Loire déclinera un plan de communication large autour du Pays de la Loire Energie Tour 2019. Il inclura notamment une charte graphique spécifique ainsi que la mise à disposition des partenaires d'un kit de communication leur permettant de relayer l'événement localement.

Les manifestations labellisées devront s'appuyer sur les supports de communication mis à disposition.

6. Bilan des manifestations

Afin de mesurer l'impact du Pays de la Loire Energie Tour et des manifestations locales, il sera demandé aux organisateurs un bilan des manifestations incluant notamment le nombre de participants.

7. Informations complémentaires

Contact : Bertille BALLUFFIER

Direction Transition énergétique et environnement

Conseil régional des Pays de la Loire

Mail : bertille.balluffier@paysdelaloire.fr

Tél : 02 28 20 54 49